



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

France, conseil des droits de l'Homme et minorité tamoule du Sri Lanka

Question écrite n° 36005

## Texte de la question

M. Sébastien Nadot attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des tamouls du Sri Lanka. Le rapporteur spécial du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme sur la liberté de religion ou de conviction, Ahmed Shaheed, s'est rendu au Sri Lanka du 15 au 26 août 2019. Dans son rapport A/HRC/43/48/Add.2 publié en août 2020, le rapporteur spécial a présenté ses observations sur le contexte général du pays et la coopération de celui-ci avec les mécanismes internationaux des droits de l'Homme. Il a identifié les principaux obstacles au droit à la liberté de religion ou de conviction et analysé les causes profondes de l'intolérance religieuse qui existe au Sri Lanka et les tensions qui y sont associées. Le bouddhisme est la principale religion au Sri Lanka, elle concerne environ 70 % de la population. Les hindous représenteraient 12,5 %, les musulmans près de 10 % et les chrétiens 6 %. À 75 %, la population est cinghalaise (à grande majorité bouddhiste). La minorité tamoule, évaluée à plus de 15 % dans le rapport d'Ahmed Shaheed, est principalement hindoue, mais compte également d'importantes minorités chrétiennes et musulmanes. Sur la base d'exemples précis, le rapport montre que le nationalisme, les entraves à la liberté religieuse et les inégalités entre femmes et hommes prévalent au Sri Lanka. Les Nations unies s'inscrivent dans une logique cherchant à favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités quant aux atrocités commises pendant la guerre civile jusqu'en 2009 et à s'assurer que les droits des minorités sont assurés au Sri Lanka depuis cette date. La récente destruction du mémorial tamoul à l'université de Jaffna a bouleversé l'importante communauté tamoule de France. Alors que dans de nombreux pays européens des études et des actions sont menées pour mieux déterminer comment les tamouls sont victimes du pouvoir en place - le terme de génocide est parfois utilisé pour caractériser la période antérieure à 2009 -, la France paraît très silencieuse sur la situation au Sri Lanka. Par ailleurs, le rapport spécial du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme sur le Sri Lanka n'est pas présenté dans sa traduction en français sur le site du conseil des droits de l'Homme des Nations unies. La France est de retour au conseil des droits de l'Homme pour la période 2021-2023. Aussi, il souhaiterait savoir comment la langue française et les valeurs universelles des droits de l'Homme que la France promeut habituellement retrouveront leur vigueur aux Nations unies prochainement, particulièrement concernant la situation très tendue au Sri Lanka à l'égard des minorités tamoules.

## Texte de la réponse

Le site internet du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH) ne présente son rapport spécial sur le Sri Lanka A/HRC/46/20 que dans une version provisoire, en anglais. La France est particulièrement attachée au multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations unies (R 73/346) et met ainsi tout en œuvre pour s'assurer du respect, par les Organisations internationales, de leur régime linguistique. Le 5 février 2021, les experts du HCDH ont dressé le bilan de leurs visites au Sri Lanka depuis 2015, au titre de leur invitation permanente à s'y rendre. Dans leur rapport, ils encouragent la mise en œuvre urgente de leurs recommandations. Ils appellent aussi le Conseil des droits de l'homme et la communauté internationale à exercer une grande vigilance par rapport à la situation des droits de l'Homme au Sri Lanka et les invitent à « explorer toutes les options possibles pour faire progresser la responsabilité dans le pays, y compris

par de nouvelles mesures internationales spécifiques ». La France entend exercer son mandat au CDH conformément aux ambitions de sa diplomatie des droits de l'Homme. En ce qui concerne le Sri Lanka, la France a toujours défendu un examen critique et objectif des violences ayant caractérisé la guerre civile qui a déchiré le pays pendant 26 ans. Nous continuerons de soutenir la consolidation de la démocratie et l'amélioration de la situation des droits de l'Homme, notamment celle des personnes appartenant aux minorités. Nous attendons du gouvernement qu'il poursuive l'examen des responsabilités et promeuve une réconciliation nationale inclusive et durable, conformément à ses engagements passés. Nous estimons qu'il en va de la vitalité de son projet politique en faveur de la paix, de la réconciliation et du développement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sébastien Nadot](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (10<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36005

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 février 2021](#), page 845

**Réponse publiée au JO le :** [16 mars 2021](#), page 2349